



GESTION • LOCATION • TRANSACTION • L'IMMOBILIER EN MODE COOPÉRATIF

BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION-VENTE POUR LES COOPÉRATEURS

Au 15/06/23

Les honoraires de transaction (TTC) sont à la charge du vendeur. Les calculs sont à effectuer sur le montant de la somme nette à revenir au vendeur.
En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués sont ceux de l'agence détentrice du mandat. Estimation ou avis de valeur offert. Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion du contrat.
NON DÉTENTION DE FONDS.

Prix de vente net vendeur	Forfait TTC
< 50 000 €	2 500 €
De 50 001 € à 60 000 €	3 000 €
De 60 001 € à 80 000 €	4 000 €
De 80 001 € à 120 000 €	5 000 €
De 120 001 € à 140 000 €	6 000 €
De 140 001 à 200 000 €	8 000 €
De 200 001 € à 260 000 €	9 000 €
De 260 001 € à 320 000 €	10 000 €
De 320 001 € à 350 000 €	12 000 €
De 350 001 € à 700 000 €	15 000 €
> à 700 000 €	20 000 €

SCIC-AS LA COOPÉRATIVE DE L'IMMOBILIER

GESTION - TRANSACTION – LOCATION

169, Avenue de Muret 31300 Toulouse

courriel : contact@coop-immo.fr Tèl: 06 51 53 10 43 Site : www.coop-immo.fr

Ste Coopérative d'Intérêt Collectif SAS au capital variable Siret : 82771926100030 RCS Toulouse Ape : 6831Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 87 827719261 CPI 3101 2017 000 018 805 Délivrée par la CCI Toulouse - Garantie Financière : CEGC 16 Rue HOCHÉ TOUR KUPKA B TOUR 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX RCP : GENERALI 7 Boulevard HAUSSMANN 75009 PARIS